Texte

ECONOMIE mardi 09 octobre 2012

Le «FMI européen», mode d'emploi

Richard Werly Bruxelles

> Zone euro Le Mécanisme européen de stabilité a été lancé lundi

La zone euro a lancé officiellement lundi sa principale arme anti-crise, le Mécanisme européen de stabilité (MES) de 500 milliards d'euros. Le MES est-il une sorte de «Fonds monétaire européen»? Oui et non. Explications.

Quelles différences entre le MES et le FMI?

Le MES est le fonds de secours permanent des 17 pays de la zone euro. Le FMI, de son coté, a deux objectifs: intervenir dans les pays en difficulté (s'ils en font la demande), et assurer le bon fonctionnement du système monétaire international.

Le MES devrait dès lors devenir une institution moins politisée que le FMI. Toutes ses interventions seront débattues au préalable par les grands argentiers de la zone euro. Lesquels composent son Conseil des gouverneurs, réuni pour la première fois lundi à Luxembourg. Le patron du MES, qui est déjà nommé – l'allemand Klaus Regling, jusque-là à la tête du Fonds européen de stabilité financière (FESF) –, sera avant tout un exécutant. Il ne négociera pas avec les pays demandeurs.

En quoi la donne est-elle changée?

La différence essentielle entre le MES et le FESF (appelés à fusionner) est son caractère permanent. Pour preuve: sa création est le résultat d'un traité approuvé par les parlements nationaux, puis dûment ratifié. Sa crédibilité politique et financière est, par conséquent, bien supérieure à celle de son prédécesseur, créé en urgence en mai 2010 pour parer aux crises de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande.

L'autre argument du MES est sa «force de frappe», soit sa capacité d'emprunt. Au total, ce «FMI» européen pourra lever jusqu'à 700 milliards d'euros sur la base d'un capital propre de 80 milliards, que les Etats membres apporteront en trois tranches d'ici à 2014. A la fin de 2012, le MES disposera de 32 milliards, donc d'une capacité d'emprunt d'environ 200 milliards.

Troisième argument: le MES pourra, en plus de consentir des prêts aux Etats membres, participer à la recapitalisation directe des banques – une fois la supervision bancaire unique mise en place sous contrôle de la BCE – et acheter des obligations souveraines pour faire baisser les taux. Sa flexibilité est bien plus grande que celle du FESF.

Quelles sont ses faiblesses?

La première est simple: les interventions du MES seront financées par des levées de capitaux, donc par de nouvelles dettes. Seconde difficulté: tout décaissement du MES doit se faire après accord sur le plan de redressement (comme pour le FMI) présenté par le pays à aider. Ce qui peut conduire à des bras de fer comme celui qui oppose actuellement l'Espagne à certains de ses partenaires. Troisième écueil: même s'il peut activer une procédure «d'urgence» qui permet (si 85% des voix des pays actionnaires sont réunies) d'éviter la paralysie de l'unanimité, le MES ne pourra pas agir sans l'aval des grands pays et notamment de ses deux premiers bailleurs de fonds: l'Allemagne (27%) et la France (20%). La Cour constitutionnelle de Karlsruhe a d'ailleurs plafonné à 190 milliards l'engagement allemand dans le cadre de l'actuel traité.

LE TEMPS © 2012 LE TEMPS SA Vers le haut